

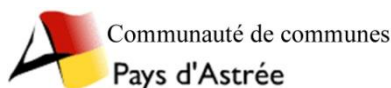
LA LETTRE



DES



COUZANAIS



Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN
<http://www.sail-sous-couzan.com>

Janvier 2011 – N° 9

Le mot du Maire :

Mesdames, messieurs, chers Couzanais,

Au seuil de cette année nouvelle, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de prospérité à vous et à vos familles.

L'année qui vient de s'écouler fut une année importante pour la commune. En effet, elle a vu la réalisation et l'aboutissement de deux projets qui nous tenaient à cœur, pour lesquels nous nous sommes âprement battus et dont l'issue nous apporte toute satisfaction :

- La restructuration complète de l'hôtel-restaurant « Les Sires de Sémur ».
- La déconstruction de l'ancienne usine d'eau gazeuse.

Nous ne nous arrêterons pas là. Notre volonté d'agir va s'exercer dans différents domaines faisant partie intégrante de vos principales préoccupations. Nos efforts vont porter en particulier sur :

- La restructuration complète de l'école.
- La restauration de la toiture de l'église.
- La poursuite de la rénovation des réseaux et voiries.

Le prochain budget de la municipalité tiendra donc compte de tous ces projets.

Le mandat que vous nous avez confié est un véritable contrat au service de vous tous, et c'est avec honneur, rigueur et conviction, que je m'engage à le respecter, en accord avec toute mon équipe municipale, que je tiens à remercier.

Nous conduisons notre mandat d'élus en appliquant et en nous attachant à trois principes fondamentaux de l'action publique, à savoir :

- L'écoute.
- L'analyse permanente des problèmes rencontrés.
- La communication à laquelle nous sommes attachés, car à quoi bon faire de bonnes choses pour la collectivité et dans l'intérêt général si personne ne le sait...faute d'informations crédibles et régulières.

Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de tout cœur une excellente année 2011, pour vous, vos proches et ceux qui vous sont chers.

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 14 janvier 2011 à 19h au Centre Culturel à l'occasion de la cérémonie des vœux.

Bonne année à tous !

Ludovic BUISSON

Conseil municipal du 2 septembre 2010

Ligne de trésorerie :

Dans l'attente de subventions et pour faciliter l'exécution budgétaire, M. le maire propose de contracter une ouverture de crédit à court terme de 200 000€. Ce crédit ouvert en août 2010 à 1.2768% sera remboursé au plus tard le 31 août 2011.

Indemnité du comptable public :

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve le versement d'une indemnité allouée au comptable du trésor.

Subvention au titre de l'enveloppe cantonale :

Suite au mauvais état d'une partie de la toiture de l'hôtel-restaurant les Sires de Sémur, une demande de subvention sera déposée au conseil général. Pour ce faire M. le maire présente un devis de l'entreprise Charbonnier Georges d'un montant de 8300,43€ HT.

Registres d'Etat Civil :

Inscription au budget de la réfection de 2 registres d'état civil des périodes 1712-1728 et 1729-1744 d'un montant de 1 397,50€ suite au devis du laboratoire Kossman.

Matériel employés municipaux :

M. le maire propose l'acquisition d'une débroussailleuse pro et d'un souffleur à dos afin de faciliter le travail des employés. Il présente pour ce faire un devis de l'entreprise Delorme Serge d'un montant de 1 201,24€ HT.

Esquisse du camping :

La commission tourisme travaille sur le projet de réaménagement du camping. L'architecte Sylvain Giraudier nous propose son aide dans l'élaboration d'une esquisse. Le montant de cette esquisse est de 1 200€ HT. La dépense est inscrite au budget.

Chiffrage du vol avec effraction :

Le 3 juin 2010, la mairie et le centre culturel ont subi un vol avec effraction. Après délibération, le conseil accepte la proposition de l'assurance SMACL d'un montant de 4 158,23€.

Contrat Unique d'Insertion (CUI) :

M. Robert Reynaud est recruté en contrat d'agent technique pour une durée de 6 mois. Ce contrat est de 24H hebdomadaire à compter du 2 septembre.

Convention avec ERDF :

M. le maire est autorisé à signer la convention avec ERDF. Cette convention permet à ERDF d'estimer le cout du réseau électrique à la charge de la commune et de fournir un plan indiquant les possibilités de développement du réseau électrique dans la zone UF1 au lieu-dit pré Massard.

Vérification des installations sportives :

Le bureau Véritas a fait une proposition pour le contrôle des cages de foot, paniers de basket et aires de jeux. Le conseil accepte la proposition d'un montant de 432€.

Eglise :

Le permis de construire pour la réfection des toitures du cœur de l'église a été déposé à la DDT de Montbrison le 2 août 2010. Il est enregistré sous le n° PC04219510M0007.

Adjoint :

Suite à la démission du poste de 4^{ème} adjoint de M. Carreras Stéphane, M^{me} Daval Christine est élue par 13 voix pour. M. le maire lui attribue les délégations suivantes : tourisme et culture, fêtes et cérémonies, vie associative et communication. M. le maire propose la création d'un poste de conseiller délégué. M. Jean-Paul Combe est élu par 13 voix pour. M. le maire lui attribue les délégations : eau, assainissement et voirie.

Voirie :

Présentation d'un devis pour l'enrobé de la route de Couzan de 60 290€HT. La dépense sera inscrite au budget 2011.

Captage d'eau des Places :

La phase 3 (enquête publique) et la phase 4 (procédure foncière) n'ont pas été réalisées. Le conseil accepte le devis de l'entreprise AFCOR d'un montant de 11 940€ HT.

Conseil municipal du 27 octobre 2010

Budget commune :

Modification n°3 : nécessité d'alimenter le compte D2316 afin de régler la facture du cabinet Fréasson-Gagnal-Goulois. Somme prélevée sur le compte D2313.

Modification n°4 : le chapitre 11 comporte peu de crédit et de plus il faut alimenter le compte 6574. Un prélèvement de 11 124€ sera effectué sur le compte D6411.

Subventions exceptionnelles :

Subvention de 1 250€ à l'amicale du personnel du compte 6574.

Subvention Association Boules des Rossignols de 91€ du compte 6574.

Tarifs communaux pour 2011 :

Les tarifs du camping seront votés en avril 2011.

	Habitants de Sail	Autres
Location de tout le centre	167 €	227 €
Location Hall + cuisine	73 €	119 €
Location salle réunion + hall + cuisine	90 €	128 €

Prix de l'eau potable (le m ³)	1,22 €
Taxe d'assainissement (le m ³)	0,97 €
Prime fixe	25,50 €

Cimetière	124€ le m2 de terrain pour 30 ans
Colombarium	959€ la case de 3 urnes pour 30 ans

Recrutement adjoint technique :

M. le maire propose le recrutement pour 3 mois renouvelable 1 fois d'un agent non titulaire pour emploi occasionnel. Cet agent sera chargé de la surveillance et l'entretien des locaux à l'école.

Eglise :

Approbation des 5 lots de l'avis d'appel public à la concurrence

1-Echafaudage.

2-Maçonnerie et pierres, démolition.

3-Charpente, couverture, cuivrie.

4-Horlogerie, paratonnerre.

5-Chauffage.

Après consultation, approbation de l'estimation du bureau Veritas pour une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour un montant de 2 151€ HT et une durée de 6 mois de janvier à juin 2011.

Voirie 2011 :

La bande de roulement de différents chemins ruraux sera refaite, (Marency, les Junchuns, aux Genettes, la Pie-close et une partie du VC n°8 en direction du château). M. le maire propose de retenir le devis de l'entreprise Eiffage de 32 717€ HT.

Chantier éducatif 2011 :

Renouvellement du dispositif pour une base de 300 heures.

Assurance du personnel :

Après négociation, il serait souhaitable de regrouper nos assurances au sein de la même compagnie. M. le maire soumet la proposition de la SMACL soit :

Agents CNRACL : 4,10% Agents IRCANTEC 1,10% franchise à 10 jours.

Règlement du lotissement les Oréades :

Après travaux de différentes commissions (travaux, urbanisme, lotissement) le règlement est enfin terminé. Il prend en compte le PLU en vigueur et le complète dans différents domaines. Ce règlement est approuvé à l'unanimité et sera consultable en mairie.

Travaux



1) Récupération des eaux pluviales et mise en place du réseau d'assainissement.

(Goutte des rivières)

2) Restauration de la toiture de l'hôtel-restaurant les Sires de Semur.

3) Entretien des périmètres des captages d'eau potable.

L'équipe des employés municipaux, accompagnée de M. Penel, a travaillé plus d'un mois pour débroussailler les périmètres des 9 captages et assurer le fauchage annuel.

4) Réfection de 20 mètres de trottoir sur la route de Saint-Georges.

5) Eglise.

Nous avons enfin obtenu les subventions nécessaires à la restauration de l'église (toiture, horlogerie, paratonnerre, chauffage). Les travaux débiteront au printemps et les délais d'exécution sont fixés à 6 mois.

6) Démolition partielle du bâtiment de la source.

Les travaux sont terminés, il reste à réaliser la réfection de la toiture du captage d'eau gazeuse.

7) Voirie 2010.

Réfection totale ou partielle des chemins ruraux de Marency, des Junchuns, de la Pie-close, des Genettes et du château de Couzan. Toutes les opérations de voirie se font après la remise en état des réseaux secs ou humides.

Le Conseil Général, propriétaire des murs de soutènement des routes départementales, a procédé au rejointement des murs en pierre du Chagnon.

Comme vous l'avez constaté à l'occasion les fêtes de fin d'année, de nouvelles décorations de rues ont été installées. Nous avons acheté 15 luminaires « basse consommation » pour 1000€ (ce qui est à peu près le prix d'un seul). Ils proviennent d'une autre commune qui souhaitait changer de décor. L'occasion fait le larron...

Nous tenons à remercier tous les stagiaires accueillis dans le cadre de leurs formations ainsi que les jeunes du chantier éducatif, pour le travail qu'ils ont fourni avec les employés communaux.

Noms des rues

Dernièrement les noms des rues, chemins, lieux-dits et quartiers ont été redéfinis et nous travaillons actuellement avec La Poste pour attribuer des numéros. Nous vous tiendrons informés de tous ces changements.

Repas des anciens, le 29 août 2010

Cette année encore, la journée a été très ensoleillée. 116 personnes étaient présentes.

Le menu, préparé par M. Bellion notre traiteur, a été très apprécié et beaucoup ont participé en chantant et en dansant.

Cette journée conviviale, animée par Guy Grange, s'est poursuivie assez tard, signe que l'ambiance était au rendez-vous.

Le conseil municipal vous remercie tous de votre bonne humeur. A l'année prochaine !



UNIVERSITE POUR TOUS

L'Université pour tous, section de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, propose à chacun d'entre nous une série de conférences accessibles à tous, satisfaisant notre curiosité et notre envie de savoir, sur des thèmes très variés, comme le montre le programme ci-dessous.

On peut s'inscrire pour l'année (18€) ou suivre, à son gré une ou plusieurs conférences (4,5€). Celles-ci ont lieu successivement dans les 5 cantons associés de Saint-Georges-en-Couzan, Boën, Saint-Germain-Laval, Saint-Just-en-Chevalet et Noirétable, en principe à la salle des fêtes, à 14H30, un mardi.

L'atmosphère est détendue, on vient avec des amis (pratique du covoiturage). Une sortie est prévue en fin d'année.

N'hésitez pas, essayez une fois...

Programme de janvier à juin 2011 :

Le 18 janvier 2011 à Marcilly-le-Châtel	« Le 18 juin » par Claude Latta
Le 8 février 2011 à Boën	« L'ostéopathie » par M. Thorat
Le 22 mars 2011 à Pommiers	« La Turquie » par Bruno Benoit
Le 12 avril 2011 à St-Georges-en-Couzan	« Les gitans en Espagne » par M ^{me} Leplat
Le 10 mai 2011 à Juré	« Regards croisés sur les croisades » par Walid Abboud
Le 7 juin 2011 à Noirétable (casino)	« Charles Gounod (1818-1893) ange ou démon » par M. Favre-Tissot

Le programme de la seconde partie de l'année sera connu au cours de l'année.

AIMV

A ce jour 21 personnes sont desservies à Sail sous Couzan.

1) L'AIMV dispose d'une offre complète de services à domicile adaptée aux besoins et aux souhaits de chacun, 7j/7 et 24H/24 : ménage, repassage, préparation et aide à la prise des repas, courses, aide à la toilette, mobilisation, tâches administratives, gardes à domicile...

Contacts : AIMV – Services à domicile, 17 rue Saint Pierre, 42600 Montbrison – ☎ 04 77 24 24 14.

2) L'AIMV dispose d'un service de Téléassistance qui vous propose 3 solutions pour continuer à vivre chez vous :

- **Bip 42** : Service pour personnes âgées, isolées, handicapées. Ce service de téléalarme permet à l'abonné de rentrer en contact, par simple pression sur l'émetteur, avec notre centrale d'écoute, 24H/24, 7j/7.

- **Clé tranquille** : Service pour toute la famille. Ce service de gestion de clés propose l'installation d'un coffre sécurisé sur la porte d'entrée ou sur un mur du domicile. Toutes les personnes qui détiennent le code : intervenants du maintien à domicile (Aides à domicile, infirmiers, kinés...), famille...pourront récupérer les clés du domicile dans le coffre. Simple et rapide à installer, ce système permet de supprimer un nombre important de jeu de clé en circulation.

- **Ange Gardien** : Service pour personnes désorientées. Ce service de géo localisation permet la recherche des personnes désorientées, 7j/7 et 24H/24. Fiable et souple, le bracelet Ange Gardien apporte une solution concrète au problème de l'errance et de la désorientation. Les usagers peuvent continuer leurs déplacements habituels sans être accompagnés en permanence.

Depuis 1978, AIMV, Téléassistance ne se limite pas à une simple gestion des urgences. Elle offre en plus une écoute, permet de conserver un lien social et rassurer la personne accompagnée tout comme son entourage.

Contacts : AIMV – Téléassistance – ☎ 04 77 43 26 34.

A.M.A.V.I.E. Forez au service des victimes d'infraction !

Ce qui change à partir de 2011 :

Le tribunal de Grande Instance de Montbrison rejoint celui de Saint-Etienne. Les modifications du panorama judiciaire du Montbrisonnais obligeront les justiciables à changer de comportement lorsqu'ils auront déposé plainte.

Désormais, en cas de suite judiciaire, il leur faudra se rendre à Saint-Etienne ce qui, inévitablement, posera des problèmes pratiques aux plus éloignés, aux plus démunis, aux plus fragiles.

Ce qui ne change pas :

A.M.A.V.I.E., votre association reste telle qu'elle est : **même local, mêmes horaires, mêmes permanences !**

Chaque victime verra sa demande prise en charge plus rapidement et le plus complètement possible par une équipe de professionnels dont juriste et psychologue.

Alors, vous qui avez été victime de violence, de vol, d'escroquerie ou de tout autre atteinte aux biens ou aux personnes, n'hésitez pas à prendre rendez-vous au :

04 77 55 45 12

Vous serez écouté, informé, aidé confidentiellement et gratuitement !



Camping :

La saison touristique 2009.2010 est plutôt bonne, 656 nuitées enregistrées de mai à septembre. Une fréquentation en hausse par rapport à 2009. L'Espagne, le Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne sont quelques uns des pays représentés cet été sur notre territoire. Le camping est toujours apprécié pour son calme, son environnement verdoyant. D'ailleurs plusieurs touristes, au départ pour 1 nuitée chez nous, ont prolongé leur séjour.

Point Info :

216 personnes sont venues rendre visite à Elizabeth pendant ses 7 semaines de permanence. Merci de son accueil chaleureux. Les chemins de randonnée, l'histoire de l'eau minérale, le château restent les points forts de notre commune mais aussi la découverte de notre Pays d'Astrée.

Message important aux associations

Afin de valoriser les événements et manifestations que vous organisez sur notre territoire, l'Office de Tourisme du Pays d'Astrée édite un guide des manifestations. Il paraît tous les 3 mois et est disponible en mairie et dans les différents lieux d'accueil au public. Ce guide constitue pour vous une réelle opportunité d'attirer à chaque événement, un plus grand nombre de personnes.

Faites parvenir votre e-mail ou n'oubliez pas de transmettre vos dates à l'Office de Tourisme du Pays d'Astrée :

ot.pays-astree@wanadoo.fr

Nous remercions l'ensemble des associations de nous avoir fourni les documents nécessaires à l'attribution des subventions communales 2010 (bilan financier, bilan moral et RIB). N'oubliez pas de nous fournir à nouveau ces documents avant la fin du mois de février pour l'année 2011.



Fête médiévale les 11 et 12 juin 2011

La Compagnie Franche du Forez, association d'animations historiques depuis 1989, organise une fête médiévale, les 11 et 12 Juin 2011, au Château de Sail sous Couzan.

Pendant ces deux jours, reconstitution d'une vie de camp avec danses du Moyen Age et initiation pour petits et grands. Combats à armes réelles, combats lourds ou chorégraphiés. Tirs au canon et archerie médiévale. Présentation d'herboristerie, broderie, calligraphie...

Les représentants de la Compagnie Franche du Forez viendront présenter le projet au cours d'une réunion publique le 11 Février 2011, à 18h00, au centre culturel de Sail sous Couzan. Les habitants de Sail seront les bienvenus. Nous sommes à la recherche de bénévoles, auxquels nous fournirons des costumes, pour la distribution de flyers, tenir l'entrée, la buvette et assurer la sécurité lors de la fête.

Passage à la télé tout numérique

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6) et son remplacement par la TNT (Télévision numérique Terrestre)

Pourquoi ? Ce passage permettra de recevoir jusqu'à 18 chaînes nationales auxquelles s'ajoutent des chaînes locales. Des chaînes supplémentaires sont disponibles sur abonnement auprès des opérateurs commerciaux.

Quand la TV analogique s'arrêtera-t-elle ? Sur notre commune le passage au tout numérique s'effectuera le 14 juin 2011.

Êtes-vous concerné ? Vous êtes concerné si vous recevez sur un poste au moins la télévision via une antenne râteau ou une antenne intérieure.

Que faut-il faire ? Pensez à adapter chacun de vos postes, sinon ils ne recevront plus la télévision après le 14 juin 2011.

Combien ça coûte ? Le prix d'un adaptateur TNT varie de 20€ à 50€. De plus en plus de TV disposent déjà d'un système de décodeur intégré.

Réception et antennes ? Si vous habitez un immeuble doté d'une antenne collective, celle-ci doit être compatible avec la réception des signaux numériques. Contacter votre syndic ou votre gestionnaire pour vérifier cette compatibilité avant d'entreprendre des achats ou travaux.

Si vous habitez une maison, dans quelques rares cas, vous devrez peut-être réorienter ou changer votre antenne. Si vous êtes hors zone de couverture de la TNT, vous devrez choisir un autre mode de réception, comme le satellite. Demander conseil aux professionnels.

L'ensemble de la commune sera couverte et pourra profiter de la TNT en conservant le râteau orienté sur le relais de Ciergues sauf le quartier de Cognat.

Ai-je droit à une aide ? Des aides financières et techniques sont possibles dans certains cas. Pour en bénéficier ou connaître leurs conditions d'attribution, contacter le

0970 818 818 (appel non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi, de 8H à 21H)

Plus d'informations également sur le site : **www.tousaunumerique.fr**



Opération façades en Pays d'Astrée

La communauté de communes reconduit le dispositif d'aide aux travaux de ravalement de façades sur certains périmètres jusqu'en 2014.

Sont concernés les propriétaires privés, particuliers, associations, sociétés civiles immobilières mais également les devantures commerciales, à l'exclusion des activités administratives, agricoles et artisanales.

Les travaux doivent être réalisés par un professionnel et faire l'objet d'une facturation.

La communauté de communes a missionné l'organisme « PACT LOIRE » qui instruit les dossiers : Corinne Comtet et Robin Millot, architecte et technicien conseil du PACT LOIRE.

Le périmètre a été élargi en juillet dernier et est consultable dans chaque mairie ou à la communauté.

Les étapes de la démarche :

- Accueil du propriétaire à la permanence du « PACT LOIRE » à la communauté de communes muni d'une copie de l'extrait cadastral réalisé en mairie.
- Vérification par Robin Millot de l'éligibilité de la demande à l'intérieure du périmètre déterminé.
- Rendez-vous avec Corinne Comtet, architecte conseil pour établir la prescription architecturale (traitement façade, couleur). Réalisation des devis par une entreprise au choix du propriétaire.
- Montage du dossier administratif par le PACT LOIRE »
- Règlement de la subvention sous conditions du respect de la prescription e la conformité des travaux.

Permanence accueil public : le 1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h sans rendez-vous à la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, 17 rue de Roanne à Boën, tel : 04 77 97 72 48.

Modalité de subvention : 20% d'aide maxi du coût TTC des travaux dans la limite de 4000€ de subvention. Une enveloppe annuelle de 20 000€ de crédit est allouée à ce dispositif.

Etat Civil

<u>Naissances :</u>	septembre 2010	ASTIER Célia
	Octobre 2010	GEORGES Enzo Florent Christophe
	Octobre 2010	SIBILLE Olivia
	Décembre 2010	BUISSON Lucia
<u>Décès :</u>	Août 2010	COIFFET Alice Marie veuve PREVOT
	Août 2010	JUPPET Gilbert
	Septembre 2010	HOFFMAN Edouard
	Septembre 2010	MAISSE Alice Maria Célestine veuve SPERY
	Octobre 2010	COMBE André Fernand Joseph
	Octobre 2010	DUTHYER Yvonne Léontine née PERLO
	Octobre 2010	GIBERT Guy Jean Marius
	Octobre 2010	JOLIVET Erick Jean Marcel
	Novembre 2010	RODRIGUEZ Pedro

Agenda

<u>20 Mars :</u>	Loto du Sou des écoles
<u>30 Janvier :</u>	Tournoi foot AS Couzan
<u>23 avril :</u>	Soirée dansante de l'AS Couzan
<u>7-8 mai :</u>	Concert organisé par le club des jeunes

Contacts Mairie :

La mairie est ouverte : **Du mardi au vendredi de 9H à 12H**
Le mercredi de 14H à 17H30
Le samedi, permanence des élus de 10H à 11H
☎ **04.77.24.52.62** Fax **04.77.97.61.10**
mairie.accueil@sail-sous-couzan.com

LOTISSEMENT

"Les Oréades"

LOTS A VENDRE

27,90 € le m²

Surfaces de 800 à 1400 m²

TÉL. MAIRIE SAIL-SOUS-COUZAN

04 77 24 52 62

REPONSES QUIZZ

- En quelle année le Docteur de la Roue a-t-il retrouvé l'eau gazeuse de Couzan ?

C'est en 1612, que fut redécouverte la fontaine d'eau minérale par Claude de la Roue. Une autre fontaine construite par les Romains fut retrouvée par la suite. Le médecin de Montbrison prétendait d'ailleurs que ces eaux avaient été ensevelies sous les ruines qu'amoncelèrent les Goths (pour plus d'info, consulter le site de la Diana)

- A quel siècle sont estimés les premiers remparts du château ? **Au XIème.**

- Comment s'appelle la fontaine où jaillissait l'eau minérale du village ? **La Fontfort.**

- Comment s'appelle la grotte dans laquelle ont été découverts de nombreux silex taillés ? **La grotte des fées qui se trouve à la Beaume.**

- Quelle est l'altitude du village à la mairie ? **426m.**

- Quelle est l'altitude du point culminant de la commune ? **691m (Le grand Miolin)**

- Quels sont les villages associés aux noms de rossignol, cochon et renard ? **Sail sous Couzan, Boën et Trelins.**

- A quel Saint est dédiée l'église ? **Saint André.**

- En quelle année le centre culturel a-t-il été inauguré ? **En 1971.**

- Par qui a-t-il été construit ? **Par des bénévoles.**

- Quels sont les noms des 4 joueurs de football professionnels nés à Sail ?

Aimé Jacquet, Yves et Jean-Pierre Triantafilos et José Pelletier.

- Quelles sont les couleurs de l'équipe de football locale ? **Orange et noir.**

- Que signifie l'emblème de la tête solaire ?

Au moyen-âge on utilisait au château de Couzan une pierre de taille, carrée, dans laquelle était creusée une cuvette, c'était la pierre à Dîme. Chaque paysan devait au seigneur une partie de sa récolte qu'il jetait dans la dîme. Sur chaque face de la pierre sont gravés des visages entourés d'un soleil. Les années de bonnes récoltes, représentées par un soleil souriant et les années de famine par un soleil grimaçant.

- Au XIe siècle, a qui appartenait le prieuré de Sail sous Couzan ?

Le suzerain de Couzan, Geoffroy II, de la famille Damas, donne le prieuré de Sail en 1055 à l'abbaye de Cluny. L'Abbé de Cluny en fit don plus tard aux nonnes de Marcigny. La présence religieuse de la communauté se termine en 1789. Aujourd'hui subsistent de ce prieuré le chevet et la partie romane à l'intérieur et à l'extérieur de l'église.

Que commercialisait l'entreprise Tridon, située à Bravard ? **Des cycles.**

Le conseil municipal a approuvé la lettre des Couzanais dans sa forme et sa rédaction

DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE D'IMPRIMER CE BULLETIN SUR PAPIER RECYCLE

